Menaces sur les libertés de presse au Burkina: le premier ministre rassure les acteurs

Page 5



Politique - Science - Education- Société- Economie-Technologies

Le Quotidien Numérique d' Afrique

du lundi 20 février 2023

7 jrs/7

N°2136 02 BP 5805 Ouagadougou 02 Tél: +226 76 60 97 21/ +226 25 41 10 00 BURKINA FASO Téléchargeable Prix : 0,30 €/200 FCFA

www.quotidiennumerique.com Autorisation officielle n°1699/2017/CAO/TGI.OUA/P.F.



VERSION

Le président des Comores Azali Assoumani prend les rênes de l'Union Africaine

Page 8

Algérie: Validation du projet d'interconnexion avec la Mauritanie



Page 7

Somalie: plus de 200 terroristes tués en une semaine



Page 2

SOMALIE

Plus de 200 terroristes tués en une semaine

En pleine guerre contre les islamistes shebab affilié à Al-Qaïda, le gouvernement somalien a annoncé que les opérations en cours ont permis de neutraliser plus de 200 terroristes en une semaine, dans le sud et le centre du pays, rapporte Sputnik Afrique.



Le bilan des opérations en cours a été rendu public mercredi 15 février par le ministre de l'Information, Daoud Aweis Jama. En effet, selon ce dernier, plus de 200 membres du groupe terroriste Al-Shabab* ont été tués en une semaine dans des opérations sécuritaires dans les régions du sud et du centre de la Somalie. Décidé de lutter farouchement contre les islamistes shebab avec l'aide de ses partenaires voisins et internationaux, le gouvernement somalien compte réduire significativement la force de nuisance du groupe islamiste qui menace de s'étendre dans toute la région. Déjà, des acquis ont été enregistrés. Selon notre source, les forces somaliennes avec l'appui des forces régionales ont récupéré d'importants lots de matériels militaires des mains des islamistes al-shebab. Dans les zones comme Galmudug, Hirshabelle, Somalie-du-Sud-Ouest et Jubaland, l'offensive des forces somaliennes a apporté des résultats concrets avec l'arrestation de nombreux terroristes, dont un commandant et un expert en bombes, a indiqué le ministre de l'Information. Le responsable gouvernemental a également salué l'adhésion du peuple somalien qui «commence à suivre les orientations du Président somalien concernant la lutte contre les cellules terroristes, en apportant son soutien à l'armée somalienne», rapporte Sputnik Afrique. Au total, l'opération en cours a déjà permis de libérer 9 villages ainsi que la destruction des sanctuaires des terroristes, selon le porte-parole du ministère de la Défense. Un des succès de l'armée somalienne a été en janvier, avec la reprise d'Harardhere, une ville portuaire stratégique située à 500 kilomètres au nord de la capitale, Mogadiscio, qui était occupée par les islamistes depuis près de quinze ans. Le Mouvement des jeunes combattants (HSM ou al-Shabaab dans ce texte) est actif depuis près de 15 ans en Somalie, essentiellement dans le Centre-Sud du pays.

Lucien DAKISSAGA

ANNONCE



PUBLICITÉ ENTREPRISE

DONNEZ
UNE
VISIBILITÉ
SANS
PRÉCÉDENT
À
VOS
AFFAIRES

Contactez-nous : +226 70210208 / +33 644 670 000
+1 (206) 800-0070
E-mail : contact@sc-mail.info

BURKINA FASO

Séisme en Turquie: la compassion des autorités burkinabè

Le premier ministre burkinabè Apollinaire Kyelem de Tambela s'est rendu, le jeudi 16 février 2023, à l'ambassade de Turquie sise à Ouagadougou. Au cours de ce déplacement il a été essentiellement question pour l'hôte du jour de témoigner sa compassion suite au séisme meurtrier produit il y a quelques jours en Turquie.



Le premier ministre burkinabè Apollinaire Kyélem écrivant dans le cahier de condoléances



Le séisme en Turquie et en Syrie a fait au 17 février 2023 plus de 40.000 morts et des blessés

Intervenu le 6 février dernier, le séisme qui a touché la Turquie et la Syrie a fait à ce jour plus de 40.000 morts. Les messages de compassion et de solidarité affluente au quotidien et de partout à l'endroit de ces deux pays sinistrés. C'est en s'inscrivant dans cette logique que le chef de l'Exécutif burkinabè s'est rendu à la représentation diplomatique turque basée à Ouagadougou. Une fois sur les lieux, Apollinaire Kyelem de Tambela a présenté ses condoléances à l'ambassadrice de la Turquie au Faso, Nilgün Erdem Ari, et à l'ensemble du personnel de la mission diplomatique.

L'un des séismes les plus meurtriers de l'histoire

« *Le Burkina Faso est*

La suite à la page 5

La suite de la page 4

attristé par cette épreuve que traverse la Türkiye, un pays ami et frère. Au nom du peuple burkinabè et en mon nom propre, j'exprime la solidarité du Burkina Faso et présente mes sincères condoléances aux autorités, à l'ensemble du corps diplomatique, aux familles éplorées, ainsi qu'à l'ensemble du peuple turc », a-t-il écrit dans le livre des condoléances. Le chef du gouvernement burkinabè a par ailleurs exprimé sa compassion et sa solidarité au « peuple frère de la Türkiye, dans l'épreuve difficile qu'il traverse en ce moment ». Ce séisme, faut-il le rappeler, est l'un des plus meurtriers de l'histoire après ceux intervenus en 2004 Asie du Sud-Est causant 230.000 morts, celui d'Haïti en 2010 avec 200.000 morts, en 2008 dans le Sichuan engendrant 87.000 morts et enfin en 2005 dans le Cachemire entraînant 73.000 morts.

Abdoul Karim TAPSOBA

Menaces sur les libertés de presse: Le premier ministre rassure les acteurs



Échange de poignets entre le premier ministre Kyelem de Tambela (droite) le président de la SEP Inoussa Ouédraogo

Le premier ministre burkinabè Apollinaire Kyelem de Tambela a reçu, le vendredi 17 février 2023, des représentants de la Société des Éditeurs de la Presse privée (SEP) à Ouagadougou. Au coeur des échanges entre les deux parties, les difficultés économiques rencontrées par les organes de médias, les tentatives de remise en cause de la liberté de presse et d'expression.

L'information émane de la Direction de la communication de la primature du Faso. D'entrée de jeu, il s'est agi pour la délégation de présenter le nouveau bureau de cette structure, présidée depuis décembre 2022 par le journaliste Inoussa Ouédraogo. À l'endroit du chef de l'Exécutif burkinabè, les Hommes de medias ont exposé leurs préoccupations se résumant notamment aux difficultés économiques des entreprises de presse, aux velléités de remise en cause de la liberté de presse et d'expression etc. En ce qui concerne le premier point, les premiers responsables de la SEP ont souligné que les

La suite à la page 6

La suite de la page 5

entreprises de presse privées traversent des difficultés économiques dues à l'inadaptation de la fiscalité, à l'absence d'intrants… Ainsi Inoussa Ouédraogo et ses collaborateurs ont souhaité une exonération de la fiscalité dans l'optique de permettre aux organes de presse privée de se créer une vitalité économique. Prenant la parole à son tour, le premier Apollinaire Kyelem de Tambela a relevé que les difficultés ci-dessus exposées sont la résultante du contexte international.

La SEP juge insuffisante la subvention accordée à la presse privée

Séance tenante, il a invité ses interlocuteurs à mener des réflexions en vue d'aboutir à un modèle économique de leur choix. L'occasion faisant, la SEP a confié qu'il initiera très prochainement un Forum économique des médias. Toute chose qui a d'ores et déjà reçu l'approbation du premier ministre. Les échanges du jour ont également porté sur les conditions de travail des Hommes de médias. Et à ce sujet, la SEP s'est dite inquiète des velléités de



Les premiers responsables de la SEP à l'issue de leurs échanges avec le chef du gouvernement

remise en cause des libertés de presse et d'expression, actuellement observées au Faso. Réagissant à ces propos, le premier ministre a tenu à rassurer les acteurs du 4ème pouvoir burkinabè. « *Le Gouvernement burkinabè n'est ni contre la liberté de presse, ni contre la liberté d'expression* », a-t-il clarifié. Il a par ailleurs insisté sur l'attachement des autorités à ces valeurs constitutionnellement consacrées. «*J'ai toujours été sur des plateaux télé et radio pour discuter de la situation de notre pays. Donc, ce n'est pas moi qui vais travailler à empêcher la liberté de presse et d'expression. Je ne serai pas le fossoyeur de la presse burkinabè* », a-t-il ajouté. Il a poursuivi en pointant du doigt l'univers des réseaux sociaux et des émissions interactives comme étant les canaux par lesquels des informations erronées et démoralisatrices sont parfois distillées. Le dernier sujet évoqué au cours de cette rencontre est la subvention accordée à la presse privée, jugée insuffisante par la SEP. À cette requête, Apollinaire Kyelem de Tambela a répliqué que la priorité du moment est la lutte contre l'insecurité.

Abdoul Karim TAPSOBA

ALGÉRIE

Validation du projet d'interconnexion avec la Mauritanie



Longue de 775 Km, la route Tindouf-Zouerate va accroître le flux des échanges entre l'Algérie et la Mauritanie

Les relations entre l'Algérie et la Mauritanie sont au beau fixe au regard du renforcement de la coopération bilatérale à tous les niveaux. Le dernier épisode en date dans ce dossier est le projet de construction de la route Tindouf-Zouerate qui à terme liera les deux pays.

L'information est rapportée par nos confrères de l'agence Ecofin. Et à en croire ce média, l'Algérie a autorisé par décret présidentiel la mise en œuvre du mémorandum d'entente signé en décembre 2021 avec la Mauritanie. Cet acte porte sur la construction de la route Tindouf-Zouerate qui à terme va lier les voisins algérien et mauritanien. Ainsi prise, cette mesure vient consolider les relations bilatérales entre ces pays. Longue de 775 Km, et devant connecter le sud-ouest d'Alger au nord-ouest de la Mauritanie, cette route se veut être un facteur d'accroissement des échanges entre les deux pays. Quant à sa mise en œuvre pratique, confie Ecofin, le financement du projet incombe à l'Algérie tandis que la Mauritanie s'occupera des aspects juridiques, administratifs, logistiques etc. Les concepteurs de ce projet d'interconnexion le veulent très ambitieux. De ce fait, outre ces deux pays, il est de plus en plus question de l'étendre aux frontières ouest-africaines notamment aux portes du Sénégal. Toutes ces initiatives s'inscrivent en droite ligne avec la volonté des autorités algériennes de diversifier leurs partenariats.

Abdoul Karim TAPSOBA

AFRIQUE

Le président des Comores Azali Assoumani prend les rênes de l'Union Africaine



Le président des Comores Azali Assoumani prend la tête de l'Union Africaine

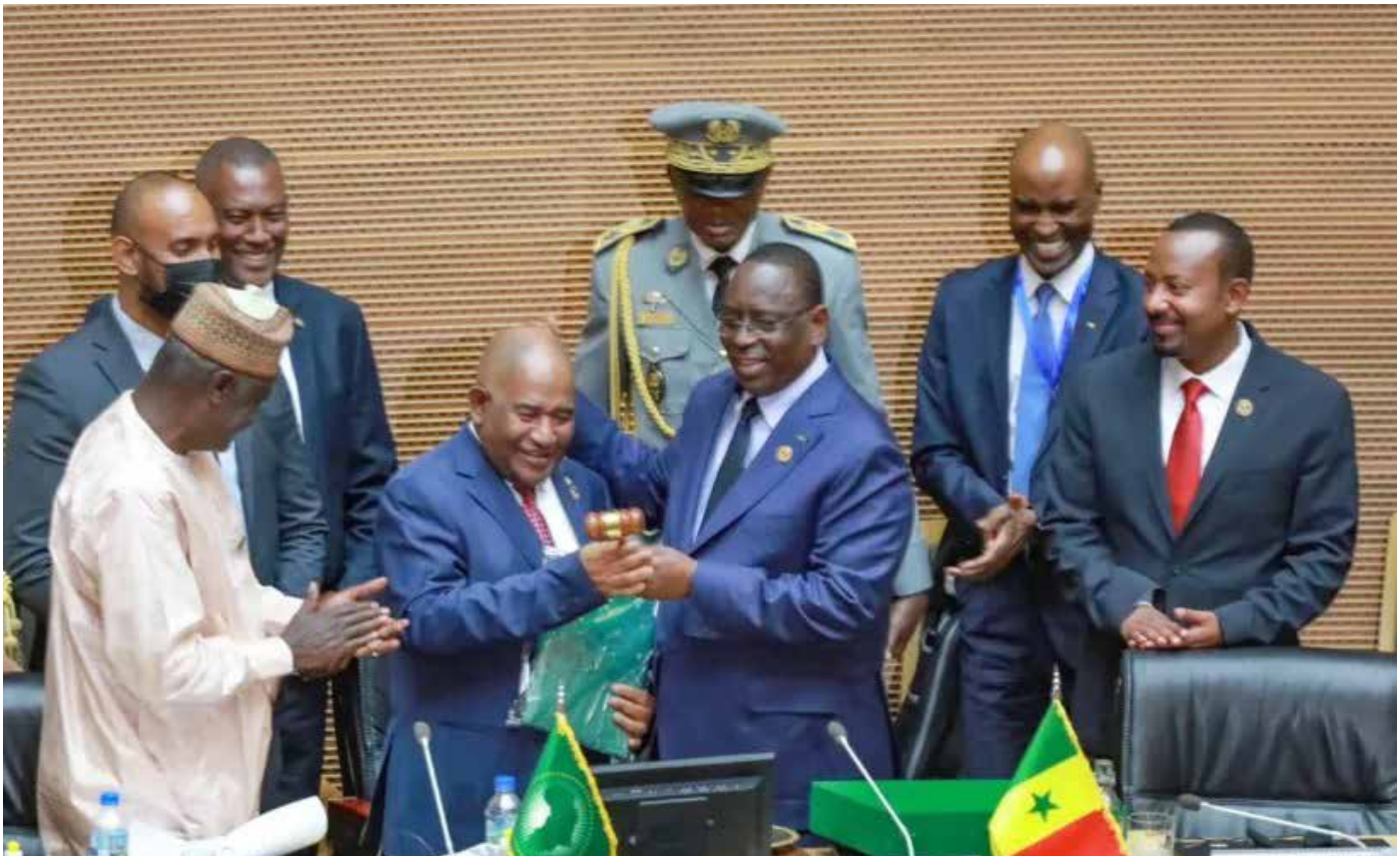
Azali Assoumani, le président de la République des Comores, est le nouveau président de l'Union africaine pour l'exercice 2023-2024.

Le président comorien, Azali Assoumani est le nouveau président en exercice de l'Union africaine (UA). Il a été officialisé à cette fonction lors du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu, le 18 février 2023, à Addis-Abeba. Le Comorien succède ainsi à Macky Sall, président sortant de l'Union africaine. Azali Assoumani est devenu le premier dirigeant comorien, pays qui compte moins d'un million d'habitants, à prendre la tête de l'instance continentale. «*Notre organisation vient de prouver au monde sa conviction que tous les pays ont les mêmes droits* », s'est félicité le président Azali. Lors de son premier discours, le nouveau président en exercice de l'UA, a plaidé pour une annulation totale de la dette africaine. «*Nous plaidons pour une annulation totale de la dette africaine pour permettre une relance de l'économie post-Covid et*

La suite à la page 9

AFRIQUE

La suite de la page 8



Le passage de témoin entre Azali Assoumani (président des Comores) et Macky Sall (président du Sénégal)

nous permettre de faire face aux impacts négatifs de la crise en Ukraine. 22 États africains sont aujourd'hui, selon la Banque mondiale, en situation de détresse au regard de leur dette, et concentrent une part notable des 1071 milliards de dollars de la dette extérieure du continent. Pour une viabilité de la dette africaine, nous exhortons la mise en place d'un cadre commun de règlement de cette dette qui sera plus inclusif et intégrant les créanciers bi et multilatéraux et aussi les créanciers privés, avec un soutien renforcé du Fonds monétaire international», a déclaré Azali Assoumani.

Le président sénégalais, Macky Sall, dans un discours prononcé lors de la passation de charge, a exprimé sa gratitude pour la confiance placée lors de son mandat. Il a souligné l'importance d'une Afrique unie, au travail, en paix et confiante en son avenir. Selon lui, c'est la responsabilité conférée par l'héritage du panafricanisme pour réaliser le rêve des pères fondateurs et les aspirations des peuples africains. Le nouveau patron de l'UA hérite des dossiers chauds dont le conflit dans l'Est de la République démocratique du Congo, les défis sécuritaires au Sahel et les coups d'Etat répétitifs en Afrique de l'Ouest.

GHO Djakaridja

COMMUNIQUÉ

Burkina: La SEP assure qu'elle n'a pas demandé une augmentation de la subvention à elle dédiée

« Non, nous n'avons jamais demandé une augmentation de la subvention et le Premier ministre ne nous a pas viré 10 millions de FCFA », assure la Société des Éditeurs de la presse privée dans un communiqué transmis, le dimanche 19 février à notre rédaction. Nous vous proposons l'intégralité du communiqué ci-dessous.

Communiqué de la Société des Editeurs de la Presse Privée (SEP) après son audience avec le Premier ministre

« Non, nous n'avons jamais demandé une augmentation de la subvention et le premier ministre ne nous a pas viré 10 millions »

Le 17 février 2023, le bureau de la SEP a été reçu en audience par le Premier Ministre Kyelem Apollinaire de Tambela.

A l'ordre du jour étaient inscrits trois (3) points:

- **La présentation du bureau de la SEP**
- **La situation économique difficile des entreprises de presse ainsi que l'organisation prochaine d'un Forum économique des médias pour y réfléchir**
- **L'inquiétude de la SEP face aux menaces sur la liberté de presse au Burkina Faso**

1. De la présentation du bureau

Le Président de la SEP a indiqué qu'à l'issue de sa dernière Assemblée générale tenue le 17 décembre 2022 à Koudougou, la SEP a renouvelé ses instances. Et qu'il était de bon ton qu'il présente sa nouvelle équipe aux autorités dans la perspective du renforcement de leur encrage institutionnel. Cette équipe, a indiqué Inoussa Ouédraogo, prend les rênes de la SEP dans un contexte particulièrement difficile aussi bien pour notre pays que pour les entreprises de presse.

Sur ce point, le premier ministre a félicité la SEP pour cet esprit d'alternance et s'est réjoui que l'élection du nouveau bureau ait eu lieu dans la transparence et sans contestation.

2. De la situation économique difficile des entreprises de presse ainsi que de l'organisation prochaine d'un Forum économique des médias

Abordant le second point de l'ordre du jour, le Président de la SEP a indiqué que face à la crise économique durement ressentie par la presse, elle a décidé d'organiser un forum économique des médias dans les semaines à venir. Il a expliqué que ce forum qui va regrouper l'ensemble des acteurs médiatiques et non médiatiques sera l'occasion de réfléchir à des solutions alternatives et innovantes afin que nos médias ne disparaissent pas. Le Président de la SEP a souligné que par exemple, la fiscalité appliquée aux médias n'est pas adaptée pour des structures

COMMUNIQUÉ

La suite de la page 10

qui font très souvent un travail de service public.

A ce sujet, le premier ministre a répondu que la crise économique est partout ressentie, y compris par son gouvernement dont toute l'énergie est concentrée sur la guerre et l'équipement de nos FDS. Il a aussi indiqué que la crise est mondiale et que nous devrions travailler à nous adapter. Pour lui donc, l'organisation d'un forum économique des médias est une excellente idée qu'il encourage. Néanmoins, a ajouté le Premier ministre, les médias bénéficient de la subvention et même que certains médias s'en sortent avec cinquante millions et que la situation n'est donc pas si alarmante que ça.

Le Président de la SEP a tenu à corriger cette information en précisant à son excellence M. le premier ministre que s'il est vrai que les médias reçoivent une subvention qui est de 400 millions par an, tous les médias n'en bénéficient pas et qu'en moyenne, la plupart des médias qui en bénéficient se retrouvent avec 2 à 3 millions de FCFA. Et que du reste, les quelques rares qui prennent les plus grandes enveloppes repartent avec moins de 10 millions de FCFA. Pour certaines grandes entreprises de presse, la subvention représente à peine deux semaines de leur budget de fonctionnement.

En réponse à cette rectification faite par le président de la SEP, Apollinaire Kyelem de Tambela a reconnu que ces montants sont dérisoires mais que la priorité du gouvernement aujourd'hui reste l'achat des armes pour la guerre.

3. Les menaces sur les libertés de presse et d'expression

Au cours des échanges avec le premier ministre, la SEP s'est aussi inquiétée des velléités de remise en cause de la liberté de presse et d'expression observées ces derniers temps, notamment depuis l'avènement des militaires au pouvoir. Inoussa OUEDRAOGO a rappelé qu'à ce sujet d'ailleurs, l'ensemble des organisations professionnelles de médias ont introduit une demande d'audience pour en parler avec le premier ministre, mais qu'en attendant que l'ensemble de ces OPM soient reçues, la SEP s'inquiète des intimidations et des menaces qui planent sur les journalistes et les médias et de façon plus générale, sur la liberté d'expression dans notre pays. Il a donc invité le chef de l'exécutif à les aider à protéger les libertés et les journalistes dans l'exercice de leur métier.

Sur cette question, Me Kyelem de Tambela a laissé entendre que le Gouvernement burkinabè n'est pas contre la liberté d'expression et de presse, mais que toute liberté doit s'exercer en tenant compte du contexte (…). Il a rappelé que lui-même, avant d'être appelé à la primature, a toujours bénéficié des colonnes de la presse pour ses différentes publications ainsi que des plateaux des médias audiovisuels pour exprimer ses idées. Et que de ce point de vue, il ne sera pas celui qui va empêcher l'exercice de la liberté de presse et d'expression. Il a précisé que ce qu'il dénonce par contre, ce sont les fausses informations véhiculées sur les réseaux sociaux ainsi que les débordements et autres stigmatisations ethniques au cours de certaines émissions interactives.

Sinon, dira-t-il, « les médias burkinabè sont professionnels et comptent parmi les meilleurs de la sous-région et nous sommes fiers de votre travail, en dépit des difficultés qui sont nombreuses et nous vous-en félicitons ». Il a insisté néanmoins sur la nécessité d'être proactifs sur les réseaux sociaux pour contrer les fausses nouvelles qui vont très vite. « Souvent quand on

COMMUNIQUÉ

La suite de la page 11

achète vos journaux, on se rend compte que vous êtes dépassés, et du coup, vous ne nous apprenez plus grand-chose…», a-t-il laissé entendre.

A ce sujet, il a pris l'exemple du bulletin de la primature (journal interne), qui selon lui, est l'exemple type d'un journal toujours en retard. Un journal d'après lui qui est très beau, qui fait souvent le culte du premier ministre, mais qui n'apporte rien en terme d'informations, car les contenus sont toujours dépassés. « C'est du gaspillage d'argent », a renchéri Apollinaire Kyelem qui a informé ses hôtes qu'il a demandé d'arrêter la production de ce journal institutionnel qui serait inutile à ses yeux. « On va supprimer même cette ligne budgétaire. Cet argent peut servir ailleurs. Par exemple, ce budget peut servir à la SEP pour l'organisation de son forum économique, n'est-ce pas ? Je vais d'ailleurs demander à ce que cette ligne budgétaire vous soit transférée ; ce sera notre contribution à l'organisation de cette réflexion que vous envisagez et que je trouve plus pertinent», a promis le premier ministre avant de mettre fin à cette audience.

Au regard de tout ce qui précède, la Société des éditeurs de la presse privée est très surprise du compte rendu fait par les services de communication de la primature , et tendant à faire croire que nous sommes venus demander l'augmentation de la subvention, même si nous estimons du reste tout comme le premier ministre, qu'elle est dérisoire. Non, nous n'avons jamais évoqué une quelconque augmentation de la subvention. C'est le premier ministre qui a évoqué la question et nous n'avons fait que rectifier certains de ses propos tout en lui apportant des précisions.

Il faut souligner également que c'est à travers le compte rendu de la primature que nous avions su que la ligne de crédit dont parlait le premier ministre pour soutenir le forum sur l'économie des médias, s'élevait à 10 millions. Dans tous les cas, ce n'est qu'une promesse et contrairement à ce que le compte rendu insinue, malicieusement, la SEP n'a pas encore reçu de virement. Tout comme nous n'avions pas demandé au cours de cette audience une quelconque exonération fiscale.

Plusieurs personnalités s'étaient déjà inquiétées auprès de certains de nos médias et de nos journalistes de ce que certaines contrevérités contenues dans des comptes rendus de grandes institutions depuis un moment, étaient de nature à les décrédibiliser. Mais nous étions loin d'imaginer que nous en serions, nous aussi des victimes. Nous ne savons pas à quelles fins, des faits si sacrés, peuvent être tronqués de cette façon par une si haute institution. C'est très insidieux de vouloir jeter ainsi en pâture une organisation professionnelle qui n'a fait que poser des préoccupations réelles que des gouvernements d'autres pays, autour de nous, s'évertuent à gérer, en toute responsabilité. Ni la presse burkinabè dans son ensemble, ni la Société des éditeurs de la presse privée, ne se fera complice d'un quelconque mensonge d'où qu'il vienne.

Pour la SEP

Le bureau exécutif

COMMUNIQUÉ

Burkina Faso: L'UAS répond aux accusations du ministre Bassolma Bazié

Les secrétaires généraux des Centrales syndicales et des Syndicats autonomes ont adressé adressée au ministre d'Etat chargé de la Fonction publique et du Travail, Bassolma Bazié, dans laquelle les syndicats disent être «accusés» par leur ministre de tutelle d'être «responsables» du retrait du projet de Code du Travail de l'Assemblée législative de transition (ALT). Vous trouverez ci-dessous l'intégralité de la lettre ouverte de l'UAS.

LETTRE OUVERTE

Objet : Vos accusations contre l'UAS

Monsieur le Ministre d'État,

Au cours d'une émission sur la RTB-radio le 3 janvier 2023, dont vous étiez l'invité, vous avez affirmé que l'Unité d'Action Syndicale (UAS) de connivence avec le Conseil national du patronat burkinabè (CNPB), était responsable du retrait du projet de Code du Travail de l'Assemblée législative de transition (ALT). À ce propos, nous vous avons adressé une correspondance le vendredi 20 janvier 2023 pour vous demander de nous situer sur ce qui fonde l'accusation portée contre l'UAS et qui a justifié le retrait du projet de Code du Travail. En l'absence d'une réponse de votre part, et face à la répétition de cette accusation notamment lors de l'ouverture du congrès du SYNATRAD, nous sommes amenés à vous adresser, de façon exceptionnelle, la présente lettre ouverte pour relever un certain nombre d'allégations et des amalgames délibérés que vous avez faits lors de ladite émission.

Concernant le Code du Travail

Dans cet entretien, vous dites ceci : « J'ai même convoqué une rencontre… j'étais étonné, très amèrement étonné. J'ai reçu une lettre du Premier ministre le 22 décembre qui dit que le Code du Travail projeté a été transmis à l'Assemblée nationale ... je lis hein : je note cependant que le processus ayant abouti à l'adoption de ce projet de loi fait déjà l'objet de contestation de la part des partenaires sociaux, le Conseil national du patronat burkinabè et les syndicats des travailleurs à travers l'Unité d'action syndicale ».

Faut-il le rappeler, l'initiative d'une demande de relecture du Code du Travail a été prise par l'UAS depuis l'adoption de la loi N° 028-2008/AN portant Code du Travail au Burkina. Elle a alors conduit depuis lors à différentes séances de travail sur le Code du Travail jusqu'à l'atelier de validation en 2017 du projet y relatif. Après cet atelier, sur initiative du patronat, un comité bipartite a travaillé sur les points non consensuels issus de l'atelier de validation de 2017. Ces travaux ont permis aux deux parties de s'accorder sur 33 points parmi une quarantaine de points ayant fait l'objet de désaccord lors de l'atelier de 2017. Le projet a ensuite suivi les étapes de la CCT, des techniciens du ministère, du CSM, du COTEVAL avant d'atterrir sur la table de l'Assemblée Législative de Transition.

Sur cette base, l'avant-projet de Code du Travail contenant un certain nombre d'avancées avait

COMMUNIQUÉ

La suite de la page 13

déjà été adopté par le gouvernement du MPP et avait même été transmis à l'Assemblée nationale en décembre 2021 et l'UAS avait reçu une invitation de la commission des Affaires Générales Institutionnelles et des Droits Humains (CAGIDH) pour recueillir son avis. C'est le coup d'État du 24 janvier 2022 qui a interrompu le processus d'adoption de la loi.

Monsieur le Ministre d'État,

À l'évidence, aucun individu ne peut se targuer d'être à la base du projet de Code du Travail qui fait aujourd'hui l'objet de manipulations, de tractations et de tentatives de récupération. L'avis de l'UAS est que le projet, malgré les avancées qu'il contient, peut encore être amélioré notamment au niveau de ses dispositions relatives au délégué syndical. C'est avec cette conviction qu'une délégation de l'UAS conduite par les présidents des mois (PDM) des Centrales syndicales et des Syndicats autonomes, a répondu favorablement à l'invitation de la CAGIDH le 28 décembre 2022. À l'occasion, elle a mené un plaidoyer auprès des députés en vue de la prise en compte des préoccupations qu'elles a soulevées avec l'argumentaire nécessaire.

C'est avec étonnement que l'UAS a reçu, le 6 février 2023, un courrier du Premier ministre, Apollinaire Joachim KYELEM de Tambèla, lui demandant ses observations et propositions sur le projet de Code du Travail. Estimant avoir déjà transmis toutes nos propositions sur le projet de Code du Travail, nous lui avons indiqué qu'« il nous semble que la bonne démarche doit consister à renvoyer le projet de Code du Travail à l'institution chargée de légiférer et qui a déjà reçu l'UAS et d'autres organisations pour recueillir leurs observations et propositions ».

Pour terminer, l'UAS se démarque des manœuvres en cours pour retarder le processus d'adoption du projet de Code du Travail par l'ALT et rend responsable le gouvernement du MPSR 2 de toute dégradation du climat social que ces manœuvres malsaines occasionneraient.

Concernant la relecture du Code pénal

À propos du Code pénal, vous avez tenu, dans la même émission, ces propos que nous ne pouvons passer sous silence : « … vous vous rappellerez, que même le Code pénal, qui restreint les libertés de presse et autres, sous le gouvernement déchu, j'avais contacté ma collègue, Mme KABORE, pour que cette loi-là soit relue. Elle a même eu à convoquer une rencontre pour que les acteurs sociaux viennent autour et puis analyser. À ma grande surprise, elle a dit, bon, il y a des acteurs qui ont dit, bon, on a qu'à faire, eux, ils vont voir quelle est la suite. Ce comportement ne nous permet pas d'avancer… ». L'UAS a toujours dénoncé les modifications liberticides introduites dans le Code pénal le 21 juin 2019 et soutenu le combat des acteurs du secteur des médias contre ces modifications et pour l'élargissement des espaces de liberté, notamment de la presse. Parmi ces acteurs, le SYNATIC, syndicat autonome membre de l'UAS, n'a pas connaissance d'invitation de la Ministre chargée de la Communication, telle que relatée par vous. De telles allégations infondées ne militent pas en faveur d'un dialogue social franc.

À propos de la rencontre du 21 juillet 2022

Dans le même entretien sur la RTB-radio le 3 janvier 2023, vous déclarez : « Et il y a également la loi 081 que j'avais associée en demandant de recevoir l'ensemble des

COMMUNIQUÉ

La suite de la page 14

préoccupations et récriminations mais je vous dis que jusqu'aujourd'hui, il y en a qui n'ont pas encore réagi… Je viens voir si ces textes ont été amendés. On me dit qu'il y avait plus d'une vingtaine de Secrétaires généraux mais certains ont dit que tel que ç'a été convoqué, eux ils ne veulent pas se pencher sur ces textes … ».

Monsieur le Ministre d'État,

Nous relevons d'abord que la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la Fonction publique d'État ne figure pas dans la liste des textes à réviser que le ministère a soumis à l'UAS. Concernant les autres textes, il nous plaît de vous rappeler que c'est l'UAS qui, depuis des années, revendique leur révision. Et elle s'est toujours assumée aux différents moments du processus de révision. Ce n'est pas elle qui va aujourd'hui se démarquer du processus, encore moins entraver celui-ci. Vous ne pouvez en aucun cas tenir l'UAS pour responsable de la non adoption de ces textes. Et pour cause !

Sur invitation du ministère, une délégation de l'UAS s'est présentée dans la salle de réunion du ministère pour une rencontre convoquée le 21 juillet 2022. En entrant dans la salle, l'UAS constate que celle-ci était déjà remplie de responsables syndicaux dont la plupart n'ont jamais été impliqués dans le processus de discussions sur les textes. Il vous souviendra que nous vous avions déjà adressé une correspondance pour exprimer notre désaccord quant à l'invitation d'autres syndicats à des concertations avec l'UAS autour de préoccupations soumises par elle. Malgré cela, notre délégation a assisté à la rencontre présidée par votre directeur de cabinet. Cependant quand ce dernier a annoncé que la procédure allait consister à projeter les textes et à recueillir les amendements des participants, l'UAS s'est excusée et a quitté la salle. Deux raisons ont présidé à cette décision :

1. L'UAS n'avait pas achevé de consigner ses amendements sur les différents textes et elle s'est engagée à transmettre très prochainement lesdits amendements au gouvernement. Ce qui fut fait le 4 août 2022 à travers une correspondance ayant pour objet : « Observations et amendements de l'UAS sur les projets de textes (check off, permanents syndicaux, élections professionnelles) » ;

2. Votre démarche du jour nous paraissait assez biaisée. En effet, si l'UAS s'engageait dans la démarche proposée par le directeur de cabinet, elle courait le risque de mener des débats à coup sûr non productifs avec les autres invités qui ignorent les bases, l'histoire et les enjeux de ces textes.

Mieux, après nous être retirés de la première rencontre pour les raisons ci-dessus évoquées, vous avez invité l'UAS à une autre rencontre le 8 août 2022. Ce jour-là, vous avez pris le soin de rencontrer un regroupement de syndicats autonomes une heure avant notre rencontre qui s'est tenue à l'immeuble de la modernisation de la fonction publique. Vous avez expliqué que vous n'aviez pas encore vu notre correspondance du 4 août 2022 et que c'est certainement parce que nous l'avions déposée à l'immeuble sis Avenue Kwamé NKRUMAH. Et vous avez pris l'engagement de l'examiner et même de signer les textes sans ne plus avoir besoin de nous contacter !

À propos du prélèvement de 1%

Toujours dans la même émission du 3 janvier 2023, vous avez déclaré, à propos du prélèvement de 1% sur les salaires des travailleurs du privé et

COMMUNIQUÉ

La suite de la page 15

du public afin de financer le fonds de soutien à l'effort de guerre ceci : « Nous avons décidé en Conseil des ministres que contrairement à ce qui est faussement distillé ce n'est pas de l'argent qui sera récolté pour l'Armée … C'est faux de dire que c'est pour remettre à des militaires… c'est faux de dire que c'est un gouvernement qui va gérer. C'est faux de dire qu'il faut regarder, il y a des fonds ici, il y a des fonds là… ».

Monsieur le Ministre d'État, l'UAS a suffisamment motivé son rejet de ce prélèvement et chacun est libre de l'apprécier comme il veut. Toutefois, nous notons que votre gouvernement répète inlassablement que les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) sont des supplétifs de l'Armée et que toutes leurs actions sont placées sous la coupe de cette Armée ! Concernant particulièrement l'interpellation sur les niches de ressources, il faut vous rappeler que quand vous étiez SG de la CGT-B, nous avons ensemble adressé la même interpellation au gouvernement de Paul Kaba TIEBA. À l'époque, vous souviendra-t-il, cela nous avait valu les remerciements du gouvernement !

À propos de la suppression de l'IUTS

Sur cette question, vous avancez ceci sur les antennes de la RTB-radio le 3 janvier 2023 : « Quand j'ai échangé avec le Président Ibrahim quand il me consultait le 17 octobre, vous regardez sur l'ensemble des éléments, le point 4 ça porte sur la suppression de l'abattement de l'IUTS sur les primes et indemnités des travailleurs. On n'a pas attrapé ma main pour écrire. C'est moi qui ai écrit et ça fait partie des points que j'ai indiqués au Chef de l'Etat pour dire que si on venait, voilà le sens dans lequel on allait travailler. Mais on se retrouve dans une situation intenable. Et permettez-moi de dire que moi-même, j'ai titillé l'UAS parce que quand j'ai reçu le Cahier de doléances le 1er mai, il n'y a pas un point qui est inscrit sur l'annulation de l'IUTS. Il n'y en a pas ! … Sinon on m'avait dit, et je finis par-là, que ce sont des préoccupations amenées par Bassolma. Ce n'est inscrit nulle part. Donc la question de l'IUTS, je l'ai posée. Je continue de la poser. Je pense même que c'était une ouverture, que en allant aux 1%, quand on va arrêter les 1%, je profite en même temps dire : '' on a pu arrêter les 1%, bon, allez-y dans ma revendication aussi en arrêtant la question de l'IUTS sur les primes et indemnités'' ».

Monsieur le Ministre d'Etat, vous cherchez visiblement à entretenir l'illusion chez certains travailleurs que vous pouvez résoudre la question de l'IUTS que vous présentez comme une revendication que vous auriez soumise au Président et au gouvernement. Mais en même temps que vous évoquez la situation ''intenable'' du pays, vous accusez l'UAS de n'avoir pas inscrit le point dans le Cahier de doléances 2022 et vous faites un incroyable amalgame entre cette question et celle des prélèvements. Serait-ce une démarche de chantage vis-à-vis du monde du travail ? Devons-nous comprendre que le refus de l'UAS d'avaliser les prélèvements de 1% vous a amené à demander au gouvernement « la suppression de l'abattement de l'IUTS sur les primes et indemnités des travailleurs » (sic) ?

Vous allez même jusqu'à dire que vous ne demandez pas le soutien de l'UAS, vous demandez seulement qu'elle vous laisse travailler ! À cette allure, on est tenté de penser qu'avec vous au ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale, les travailleurs peuvent dissoudre leurs syndicats et se fier à vous pour la résolution de leurs problèmes !

À ce sujet, il nous plaît de vous rappeler que ce n'est pas l'UAS qui vous a envoyé en mission dans des gouvernements issus de coups d'État

COMMUNIQUÉ

La suite de la page 16

qu'elle a, du reste, condamnés sans ambages ! Elle n'a donc pas à vous soutenir. Cependant, nous pouvons vous assurer que l'UAS n'entravera en rien des actions qui iraient dans le sens des intérêts des travailleurs. A contrario, vous pouvez être sûr de trouver l'UAS sur votre chemin si vous vous engagez dans la remise en cause des conquêtes socio-économiques des travailleurs. Encore, faut-il ne pas confondre la défense des intérêts des travailleurs avec des actions visant la promotion d'un ministre ! Ce faisant, elle vous appelle à assumer vos actions et vos inactions. Pour finir sur ce point, l'UAS voudrait vous inviter à mieux structurer le dialogue social, conformément aux conventions 98 et 135 de l'OIT et aussi aux dispositions du Décret N°2012-1002/PRES/PM/MFPTSS/MATDS portant définition des formes d'organisations syndicales de travailleurs et critères de représentativité. Au lieu de vous acharner à opposer un regroupement de syndicats autonomes à l'UAS, vous gagneriez à instituer un dialogue social sincère et constructif.

À ce propos, l'UAS voudrait vous rappeler les dispositions pertinentes ci-après du décret N°2012-1002/PRES/PM/MFPTSS/MATDS portant définition des formes d'organisations syndicales de travailleurs et critères de représentativité : « Les confédérations représentent les travailleurs aux plans national et international pour des questions qui intéressent plusieurs secteurs ou branches d'activités. » Par contre : « Les syndicats de base, les syndicats nationaux professionnels, les fédérations syndicales et les centrales syndicales, à travers leurs structurations, représentent les travailleurs pour des questions au niveau de l'entreprise, du service, de la profession, du secteur ou de la branche d'activités ».

À propos de la résistance victorieuse au coup d'État de septembre 2015

La résistance victorieuse du peuple burkinabè au putsch du 16 septembre 2015 ne saurait être capitalisée comme l'œuvre d'un ''héros'' solitaire. Cette résistance a été l'œuvre de plusieurs acteurs dont les syndicats, les partis politiques, les commerçants, les jeunes sans emplois, les femmes, les militaires, etc. S'il est vrai qu'en tant que PDM des centrales syndicales, vous avez lancé le mot d'ordre de grève générale, il reste que vous avez exécuté une décision collective dont la mise en œuvre a impliqué l'ensemble du mouvement syndical et d'autres acteurs non syndicaux. Il est donc malséant que régulièrement vous évoquiez ce fait comme une victoire personnelle. Par exemple, les barricades à Ouagadougou et dans la plupart des localités, qui n'ont pas été le fait de la seule UAS ont fortement perturbé les opérations des putschistes à l'intérieur du pays. Sans compter les manifestations et initiatives dans les régions qui ont tout aussi pesé pour le succès de la grève générale et surtout pour que des troupes loyales avec à leur tête des officiers courageux et déterminés descendent des régions jusqu'à Ouagadougou, toute chose qui a obligé la hiérarchie militaire à prendre ses responsabilités en donnant l'assaut contre le camp Naaba Koom.

Monsieur le Ministre d'État,

Vous vous plaisez beaucoup à parler de modestie et d'humilité, mais vous avez tendance à vous présenter comme l'artisan des acquis arrachés notamment par le monde syndical. Vous vous plaisez à évoquer les devanciers et dans le même temps, vous ramenez tout à votre personne. Nous pensons que tout bon syndicaliste, quelle que soit sa contribution à la cause des travailleurs et du peuple, doit voir les victoires comme des

COMMUNIQUÉ

La suite de la page 17

victoires collectives et en même temps assumer les éventuels échecs au lieu d'afficher une propension à toujours indexer les autres pour les échecs.

Vous êtes conscient que votre nomination a suscité des illusions au niveau de certains travailleurs, illusions que vous avez nourries et que vous entretenez ! Face au bilan peu reluisant, vous vous fabriquez un bouc émissaire qui est l'UAS. Nous pensons que pour avoir travaillé au sein de l'UAS, pour avoir assuré à plusieurs reprises la présidence de mois de cette faîtière, vous lui devez un minimum de considération, même si la haute estime que vous avez de vous-même vous fait penser que c'est vous qui faisiez l'UAS et que l'UAS c'était vous.

Au niveau de l'UAS, nous ne nions pas que vous avez apporté votre contribution dans la conduite des luttes syndicales en tant que SG de la CGT-B ou PDM. Mais vous ne devez pas vous méprendre ni sur ce que la CGT-B, l'UAS et le mouvement syndical dans son ensemble vous ont apporté, ni sur ce qu'ils sont et demeureront. Même concernant le titre de ''Général'' que vous évoquez avec beaucoup de fierté, nous pensons que l'honnêteté intellectuelle vous commande de vous rappeler que ce titre a d'abord été attribué à votre prédécesseur à la tête de la CGT-B, le camarade Tolé SAGNON. Il s'agit donc d'un héritage.

Monsieur le Ministre d'État,

En vous souhaitant bonne réception de la présente, l'UAS vous assure qu'elle reste engagée dans la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs du Burkina Faso et pour un dialogue social sincère et fructueux.

Ouagadougou, le 17 février 2023

Ont signé :

Pour les Centrales syndicales :

CGT-B

Moussa DIALLO Secrétaire Général

CNTB

Marcel ZANTE

Secrétaire Général

CSB

Olivier Guy OUEDRAOGO

Secrétaire Général

FO/UNS

El Hadj Inoussa NANA

Secrétaire Général

ONSL

Ernest TAGNABOU

Secrétaire Général

USTB

Ernest OUEDRAOGO

Secrétaire Général

Pour les Syndicats Autonomes :

Le Président de mois des syndicats autonomes

Alain SOME

Secrétaire Général / SYNTRAPOST

ANNONCE


BOURSES D'ÉTUDES 2023
otc
Valeur de la bourse : 50% du montant des frais de la formation
✓LICENCE
✓MASTER
✓MBA
Date limite : 30 mars
Téléphone : +226 70200248
WhatsApp : +226 79200026
E-mail :
bourses@otc-mail.com
otc@otc-mail.com
Rentrée : 15 avril
www.formationenligne.org

INFOS DES PAYS D'AFRIQUE

SM le roi Mohamed VI du Maroc offre 2 000 tonnes de fertilisants au Gabon



En mission officielle au Gabon, sa majesté le Roi du Maroc, Mohamed VI, s'est entretenu le 15 février à Libreville avec son homologue gabonais, Ali Bongo Ondimba. Le Roi Mohamed VI a mis à profit sa visite au Gabon pour offrir à ce pays un don de 2 000 tonnes de fertilisants pour lui permettre de développer son agriculture. Ces engrais de qualité et adaptés au sol ainsi qu'aux cultures agricoles de la région vont permettre aux agriculteurs gabonais d'accroître leur production, dans l'objectif de faire du secteur de l'agriculture un levier de l'économie nationale et de croissance.

Guinée : deux personnes tuées dans une manifestation



Au moins deux personnes sont mortes, le jeudi 16 février 2023, dans des affrontements entre les partisans du Front national pour la défense de la constitution et les forces de l'ordre dans la banlieue de Conakry, la capitale guinéenne. Les manifestants réclamaient la libération de trois dirigeants du FNDC et de tous les prisonniers politiques. Malgré l'interdiction des rassemblements prononcée par les autorités. Face à cette nouvelle vague de violence, des populations appellent au dialogue, selon africanews. La manifestation a été qualifiée de guérilla urbaine par les autorités guinéennes. Elles menacent d'interdire les principales formations politiques du pays.

RDC : les déplacées de Goma réclament la fin des violences



Des centaines de femmes déplacées à Goma ont battu le pavé, le vendredi 17 février 2023, pour appeler à la fin des violences dans l'Est de la RDC. Elles réclament notamment aux rebelles du M23 d'enterrer la hache de guerre. «Nous protestons parce que nous souffrons. Depuis que nous avons fui nos habitations, nos enfants souffrent. Ils n'étudient plus. Nous n'avons pas de nourriture. Nous n'avons rien sur nous, c'est un calvaire. Qu'on nous aide et qu'on nous rende nos droits. Cela fait un an que nous avons fui Rutshuru, mais jusqu'à présent nous souffrons.», tempête Angèle Nsabimana, 56 ans, veuve déplacée et mère de six enfants de Rutshuru.

Nigeria : les Usa restituent des fonds détournés …



Les États Unis ont décidé de restituer au Nigeria, des fonds détournés par l'ancien gouverneur de l'État de Bayelsa, ont rapporté, le vendredi 17 février 2023, les médias internationaux. "Les États-Unis ont signé jeudi avec le gouvernement nigérian un accord pour la restitution d'environ un million de dollars détournés par Deprieye Alamieyeseigha, un ancien gouverneur de l'État de Bayelsa entre 1999 et 2005", ont rapporté ces médias. Les faits remontent aux années où il était encore en fonction dans cette région de l'extrême sud du Nigeria. Selon l'ambassadrice américaine au Nigeria, Mary Leonard, il aura fallu 15 ans à son pays pour mettre la main sur les biens du défunt gouverneur. Deprieye Alamieyeseigha est décédé en octobre 2015.

INFOS DES PAYS D'AFRIQUE

Sanctions : la Cédéao ne suit pas l'Union africaine



La Cédéao a décidé de maintenir ses sanctions contre le Mali, la Guinée et le Burkina Faso. Le président de la Commission de l'UA Moussa Faki Mahamat a pourtant remis en cause l'efficacité de ces sanctions. Le Mali, la Guinée et le Burkina Faso ont envoyé des délégations à Addis Abeba pour plaider la levée de leur suspension, mais cette démarche semble ne pas avoir abouti. Les pays membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) ont en effet décidé de «maintenir les sanctions existantes contre les trois pays, et d'imposer des interdictions de voyage aux membres du gouvernement et d'autres représentants» du Mali, du Burkina Faso et de la Guinée.

Niger : 17 morts, 13 blessés et 12 portés disparus dans une attaque terroriste



Dix-sept morts, treize blessés évacués, douze portés disparus, cinq véhicules calcinés et un autre emporté, c'est le nouveau bilan établi par les Forces Armées Nigériennes (Fan) à travers leur bulletin des opérations en date du 17 février 2023. A travers divers engagements, les Forces Armées Nigériennes (FAN) poursuivent les actions de lutte contre les groupes armés terroristes et s'attèlent à la sécurisation des populations et de leurs biens au niveau des différents théâtres d'opérations. Les opérations de recherche se poursuivent selon les Forces Armées Nigériennes.

La Tunisie ordonne l'expulsion de la syndicaliste européenne Esther Lynch



Le président tunisien Kaïs Saïed a ordonné, le samedi 18 février, l'expulsion de la plus haute responsable syndicale européenne. Les autorités l'accusent d'ingérence après des déclarations qu'elle a tenu lors d'une manifestation dans la ville de Sfax, organisée par le syndicat de l'UGTT. Dans son discours, Esther Lynch demandait au gouvernement tunisien de libérer les dirigeants syndicaux et de négocier avec l'UGTT pour trouver des solutions à la crise politique et économique du pays. Des propos déplaisants aux oreilles du président Kaïs Saïed, qui laisse à l'Irlandaise vingt-quatre heures pour quitter le territoire tunisien. L'UGTT a condamné cette expulsion.

Séisme en Turquie : la dépouille du ghanéen Christian Atsu retrouvée



Le corps du footballeur ghanéen Christian Atsu a été retrouvé sous les décombres d'un immeuble de 12 étages où il vivait dans la ville d'Antakya, dans la province d'Hatay, durement touchée par le séisme de magnitude 7, 8 qui a frappé la Turquie et la Syrie le 6 février 2023. C'est son agent qui a annoncé l'information le samedi 18 février 2023. Christian Atsu, 31 ans, évoluait pour le club turc de Super Lig, Hatayspor. Club qu'il avait rallié en provenance du club saoudien Al Raed FC l'année dernière. L'international ghanéen a évolué dans plusieurs clubs dont Chelsea et Newcastle en Angleterre.

INFOS DES PAYS D'AFRIQUE

Tchad: l'ancien patron des renseignements généraux Baba Laddé a été relâché



Baba Laddé a été libéré dans la soirée du vendredi 17 février, plus d'un mois et demi après son interpellation à Ndjamena. D'après son parti, le Front populaire pour le redressement, le général de 51 ans a été relâché pour des raisons de santé. Aucune raison n'a officiellement été donnée, jusqu'à présent, pour expliquer l'arrestation de cet ancien chef rebelle et ancien patron des renseignements. Abdelkader Baba Laddé avait été interpellé le 26 décembre dernier et conduit dans les locaux des services de renseignement. Baba Laddé a finalement été relâché vendredi dernier, sans autre forme de procès.

Burkina: fin des opérations de la Task Force SABRE



L'État-major Général des Armées et le commandement de la Task Force SABRE ont organisé le samedi 18 février 2023 dans l'enceinte du Camp Bila Zagré à Kamboincin, une cérémonie solennelle de descente de drapeaux marquant la fin officielle des opérations de la Task Force à partir du sol burkinabé. Cette cérémonie a été présidée par le colonel Adam NERE, Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, représentant le Chef d'État-Major Général des Armées et le lieutenant-colonel Louis LECACHEUR, représentant le COMMANDANT de la TF SABRE.

Mauritanie: Forum de l'Investissement OCI-Mauritanie



Selon Financial Afrik, un Forum de haut niveau sera conjointement organisé par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), organe spécialisé de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et l'Agence de la Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM). Cette rencontre se tiendra les 15 et 16 mars prochains au Palais des Congrès de Nouakchott, sous le haut patronage de son Excellence Mr. Mohamed Ould Ghazouani, Président de la République islamique de Mauritanie.

Burkina Faso : MSF suspend ses activités après une attaque mortelle



L'organisation humanitaire internationale Médecins sans frontières (MSF) a annoncé vendredi suspendre l'ensemble de ses activités au Burkina Faso, après que deux de ses employés aient été tués lors d'une attaque de djihadistes présumés dans le nord-ouest du pays. « À la suite de l›attaque au cours de laquelle deux employés MSF ont été tués le 8 février dernier dans la région de la Boucle du Mouhoun, nous suspendons l'ensemble de nos activités dans le pays», a annoncé l›ONG dans un communiqué.

ANNONCE

CAMPUS FRANCO-SÉNÉGALAIS — ensae — Dauphine | PSL — IRD

MASTER AIDE À LA DÉCISION ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ADEPP

Appel à candidature (1re vague)
Recrutement de candidats pour la 5e Promotion (2023-2024)

- Le parcours **Aide à la décision et Évaluation des politiques publiques** permet de se former aux outils de conception et d'analyse nécessaires pour planifier, programmer, mettre en œuvre, suivre et évaluer des projets, des programmes et des politiques publiques.
- La formation prépare aux carrières d'économiste et/ou de statisticien dans les organisations publiques et privées, nationales et internationales, de consultants, de responsables de projet, dans l'enseignement et la recherche académique.
- Le Master ADEPP est doté du label Campus franco-sénégalais basé à Dakar. En outre, c'est une formation à double diplôme: **un diplôme de Master** délivré par l'Université Paris Dauphine - PSL et un **second**, par l'École nationale de la Statistique et de l'Analyse économique Pierre NDIAYE (ENSAE) de Dakar. Il donne aussi la possibilité de faire un Doctorat, entre autres.

1. Informations détaillées à propos du Master ADEPP

DURÉE DE LA FORMATION
La formation dure 10 (dix) mois:
- 7 (sept) mois de cours
- 3 (trois) mois de stage

NB: Période de stage: de mai à juillet

LIEU DE FORMATION
École nationale de la Statistique et de l'Analyse économique Pierre NDIAYE (ENSAE), sise dans les locaux de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, BP 116 Dakar RP, Dakar

CORPS ENSEIGNANT
- Enseignants permanents de l'ENSAE
- Enseignants de l'Université Paris Dauphine
- D'éminents chercheurs de l'IRD
- Des professionnels de référence dans leurs domaines

JOURS ET HEURES DE COURS
- **Du lundi au vendredi** : de 15h00 à 19h00, GMT
- **Les samedis**: de 09h00 à 17h00, GMT

COÛT DE LA FORMATION
- **Formation initiale** (FI): 3050 euros (2 000 000 F cfa)
- **Formation continue** (FC): 4574 euros (3 000 000 F cfa)

DIPLÔMES DÉLIVRÉS
- **Diplôme de Master** de l'Université Paris Dauphine
- **Diplôme de Master de l'ENSAE**, signé par le Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération du SÉNÉGAL

2. Candidatures (en ligne seulement)

PÉRIODE
- **Du 25 janvier au 28 février 2023, à 23h59, Heure de Paris**
- **Lien d'accès à la plateforme de l'Université Paris Dauphine:** https://dauphine.psl.eu/formations/masters/candidatures-et-procedures-d-admissions/masters-sciences-des-organisations

DOCUMENTS À FOURNIR
- **Extrait de naissance** ou Photocopie du **Passeport** ou **Carte nationale d'identité** (CNI)
- **Lettre de motivation** qui précise le projet professionnel du candidat
- **Diplômes/Attestations de réussite** du Bac, de la Licence 1, 2, 3 et de Master 1
- **Relevés de notes** du Bac, de Licence 1, 2, 3 et de Master 1
- **Curriculum vitae** (CV) détaillé

DÉBOUCHÉS
- Carrière d'économiste et/ou de statisticien dans les organisations publiques et privées, nationales et internationales.
- Consultant spécialisé dans les programmes de développement de la conception à l'évaluation (Ministères, organisations internationales, ONG, ...).
- Responsable de projet dans l'administration nationale ou locale, dans le secteur privé et de la coopération internationale.
- Carrière académique (enseignant/chercheur).

À CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATIONS

CONTACT 1
M. **Ndiouma FAYE**, Responsable pédagogique du Master
- **E-mail**: adeppmaster@gmail.com
- **Tél.**: +221 77 440 52 23

CONTACT 2
M. **Insa SADIO**, Secrétaire général de l'ENSAE
- **E-mail**: scolarite.ensae@ansd.sn
- **Tél.**: +221 76 662 01 74

CONTACT 3
M. **Idrissa DIAGNE**, Directeur de l'ENSAE
- **E-mail**: scolarite.ensae@ansd.sn
- **Tél.**: +221 76 792 50 13

COMMUNIQUÉS

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE NAZI BONI

01 BP 1091 Bobo-Dioulasso 01
Tél.: 20 98 06 35/ Fax: 20 98 25 77
E-mail: presidence@univ-bobo.bf

PRESIDENCE

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

Bobo-Dioulasso, le 13 FEV 2023

N°2023_____/MESRI/SG/UNB/P/ED-ST

COMMUNIQUE

Le Président de l'Université Nazi BONI a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il est ouvert au titre de l'année universitaire 2022-2023, un recrutement d'étudiants en première année de Doctorat à l'Ecole Doctorale Sciences et Techniques de l'Université Nazi BONI. Les domaines concernés sont : les mathématiques, l'informatique, la physique, la chimie, le génie-civil et les sciences connexes à ces domaines.

1. Conditions de candidature

Le recrutement en première année de doctorat est ouvert aux titulaires d'un Master, d'un DEA ou tout autre diplôme jugé équivalent par les services techniques du Ministère en charge de l'enseignement supérieur du Burkina Faso.

Le recrutement se fera sur étude d'un dossier composé comme suit :

- une demande manuscrite adressée à Monsieur le Président de l'Université Nazi BONI, précisant clairement le laboratoire concerné, la spécialité choisie, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- une copie légalisée du baccalauréat ;
- une photocopie légalisée des diplômes et des attestations définitives depuis le baccalauréat ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- une lettre de recommandation d'un enseignant ayant le grade de Maître de conférences ou de Professeur titulaire ;
- une autorisation d'inscription délivrée par l'employeur pour les candidats salariés ;
- une convention de codirection ou de cotutelle s'il y a lieu ;

- une copie de la quittance de quinze-mille-cinq-cents (15 500) francs CFA représentant les frais d'examen du dossier payables sur le site www.campusfaso.bf.

2. Conditions de candidature

La procédure de candidature comprend deux phases successives : d'abord, une phase de dépôt de dossier en ligne et ensuite, une phase de dépôt de dossier physique.

2.1. Dépôt de dossier en ligne

Les candidatures sont recevables du 09 février 2023 au 02 mars 2023 à 23 heures 59 minutes sur le site de campusfaso via l'adresse www.campusfaso.bf/formations/candidature.

A cet effet, chaque candidat doit se connecter au site indiqué précédemment et procéder comme suit :

- étape 1 : créer un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE), les étudiants ayant déjà un INE utilisent ce même INE ;
- étape 2 : déposer son dossier sur la plateforme en chargeant toutes les pièces au format numérique exigé et en s'assurant de leur lisibilité et de leur conformité ;
- étape3 : valider sa demande de candidature par le paiement des frais d'examen de dossier qui s'élèvent à quinze-mille-cinq-cents (15 500) francs CFA, montant payable sur la plateforme campusfaso via Coris Money, Moov Money ou Orange Money ;
- étape 4 : télécharger sa quittance de paiement des frais d'examen de dossier.

2.2. Dépôt de dossier physique

En plus du dossier en ligne, les candidats retenus doivent déposer un dossier physique du 11 au 13 mars 2023, les jours ouvrables de 08 heures à 11 heures, au secrétariat de l'Ecole Doctorale Sciences et Techniques de l'Université Nazi BONI.

NB : - Le dossier en ligne et celui physique sont obligatoires. Le dépôt de l'un sans l'autre annule la candidature.
- Les dossiers incomplets et hors délai ne sont pas recevables.
- Le dossier en ligne ne comporte pas de demande timbrée. Toutes les autres pièces du dossier en ligne doivent être identiques à celles du dossier physique.
- Les frais d'examen du dossier (15 500 FCFA) ne sont pas remboursables.

3. Procédure de sélection des candidats

La sélection se fera par un jury sur étude des dossiers. La décision d'admission est prononcée par le jury de sélection qui est souverain. La liste des candidats retenus sera affichée à la DAOI. Par ailleurs, une notification sera envoyée par courrier (email) à chaque candidat retenu.

COMMUNIQUÉS

4. Frais d'inscription et de formation.

Le paiement des frais d'inscription administrative et pédagogique se fera en ligne sur campusfaso. Quant aux frais de formation, ils sont annuels et seront versés auprès de l'Agence comptable de l'Université Nazi BONI.

Type de frais	Régime étudiant	Régime particulier
Frais d'inscription	16 500	51 500
Frais de formation	500 000	500 000

5. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'Ecole doctorale Sciences et Techniques ou la DAOI de l'Université Nazi BONI aux jours et heures ouvrables.

Le Président précise aux candidats que les termes du présent communiqué seront appliqués sans exception. Par conséquent, chaque candidat devra bien le lire et prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter tout désagrément.

Le Président

UNIVERSITE NAZI BONI

Prof. Hassan Bismark NACRO
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon
Officier de l'Ordre des Palmes académiques

Ampliations :
- *Présidence ;*
- *VP/EIP ;*
- *DAOI ;*
- *Large diffusion.*

Diffusion : matin, midi et soir pendant trois (03) jours à la (RTB Ouaga et RTB 2 Bobo).

PRIMATURE
.....
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 15 février 2023

COMMUNIQUE

Un arrêté portant réquisition de l'or produit par la Société d'exploitation minière d'or de SEMAFO BURKINA FASO SA signé le mardi 14 février 2023 par le ministre de l'Energie, des mines et des carrières est diversement apprécié au sein de l'opinion, créant des doutes dans la communauté des affaires.

Le Gouvernement rassure les investisseurs et tous les autres partenaires du Burkina Faso que la décision de réquisition est dictée par un contexte exceptionnel de nécessité publique qui fonde l'Etat à demander à certaines sociétés minières de lui vendre une partie de leur production d'or.

Cette transaction qui s'opère à titre exceptionnel et temporaire s'effectue d'ailleurs aux conditions d'achat de l'or sur le marché international.

Conscient de l'importance de l'industrie minière pour l'économie du Burkina Faso, le Gouvernement demeure respectueux de l'ensemble de ses engagements vis-à-vis des partenaires du secteur. Il réaffirme aux sociétés minières que l'Etat est à leurs côtés et continuera à les aider et à les accompagner dans leurs activités avec un accent particulier sur la réduction des risques sécuritaires pour leur permettre d'évoluer dans un environnement sécurisé.

Le Porte-parole du Gouvernement

Le Ministre

Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du mérite, des arts, des lettres et de la communication

COMMUNIQUÉS

OREZONE

Porte 131 - Rue 25.264
Kossodo Zone Industrielle
Ouagadougou 13 BP 24
BURKINA FASO
Email: careers@orezone.com

AVIS DE RECRUTEMENT/ INTERNE ET EXTERNE

La société Orezone Bomboré SA (OBSA) est une filiale de la société Orezone Inc Sarl. Elle a obtenu son permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or, par Décret No 2016-1266 PRES/PM/MEMC/MINEFID/MEEVCC du 30 décembre 2016. Le projet aurifère Bomboré est situé au Burkina Faso, à environ 85 kilomètres par une autoroute goudronnée, au sud-est de la capitale, Ouagadougou. Une grande usine de minerai d'oxyde de 5,2 Mtpa a été construite avec succès en 2021-2022 et les opérations ont commencé à la fin de 2022 avec une augmentation rapide du débit nominal d'ici la fin de 2022. La mine devrait produire environ 150 000 onces d'or en 2023. La Société a atteint les étapes avancées de planification d'une vaste expansion pour exploiter et traiter les gisements de roche dure sous-jacents. Les travaux d'ingénierie et de construction devraient commencer au T1-2024 avec une durée de construction prévue de 12-14 mois et la production accrue devrait commencer au T3-2025. Dans le cadre de cette expansion, la Société entreprend actuellement plusieurs projets, y compris la construction d'une réinstallation communautaire à grande échelle et de l'infrastructure connexe, la construction de barrages d'eau et de routes et l'expansion continue de l'installation de stockage des résidus. La Société se connectera également au réseau national en installant une ligne électrique aérienne de 23 km et une sous-station connexe, dont l'achèvement est prévu d'ici la fin de 2023. Le projet est détenu à 90 % par Orezone Gold Corporation (« OGC », une société cotée à la Bourse de Toronto) et à 10 % par le gouvernement du Burkina Faso. Les administrateurs et la direction de l'OGC ont fait leurs preuves dans la découverte, le financement, la construction et l'exploitation de mines en Afrique de l'Ouest et à l'étranger. Pour plus d'informations, veuillez visiter le site www.orezone.com

Dans le cadre du développement de ses activités, elle souhaite renforcer son personnel par des compétences nouvelles.

POSTE : DIRECTEUR DES CONTRATS

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

Relevant du directeur de projet, le Directeur des contrats aura la responsabilité principale de l'administration, de la surveillance et du suivi des contrats émis par l'OBSA et de la portée des travaux, ainsi que des rapports sur les principaux paramètres contractuels. En outre, le rôle nécessite une contribution dans la fonction globale de contrôle du projet de l'ingénieur IAGC et du champ d'application du propriétaire.

PRINCIPALES RESPONSABILITES (liste non exhaustive)

Responsabilités administratives

- Veiller à ce que les contrats OBSA soient exécutés et administrés (les processus commerciaux sont respectés et mis en œuvre) de manière légale et responsable.
- Assurer la Gestion commerciale, y compris les rapports financiers (tendances réelles par rapport aux tendances budgétaires), la négociation et la conclusion de contrats, l'administration des contrats, l'identification et la gestion des risques, et veiller a ce que tous les lots de construction sont planifiés et exécutés de manière sûre et rentable, généralement conformément aux politiques et exigences réglementaires de Orezone Bomboré S.A en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

- Gestion efficace des budgets, des prévisions et des flux de trésorerie, ainsi que des contrôles rigoureux des coûts et des procédures de paiement associées.
- Coordonner les interactions interdépartementales pour l'intégration des systèmes, l'information et la coopération.

Administration des contrats et appels d'offres

- Produire des rapports d'étape, des coûts mis à jour, des prévisions et des rapprochements de contrats.
- Application et suivi efficaces de contrôles rigoureux des coûts.
- S'assurer que les calendriers de suivi quotidiens et les quantités mesurables sont à jour et exacts.
- Évaluer les demandes de paiement provisoire de fin de mois des entrepreneurs.
- Approuver et émettre les certificats de paiement provisoire de fin de mois.
- Assurer la conformité contractuelle, la gestion et la résolution des problèmes contractuels.
- Elaborer des Projets de contrats.
- Émettre des écarts et statuer sur les réclamations.
- Réconcilier et recharger l'entreprise partenaire.
- Réconcilier, évaluer et approuver les de droits de douane.
- Produire des rapports de clôture sur les contrats pour le paiement final, y compris les retenues associées.
- Faire les demandes de cotations en conformité avec inducteurs de coûts de l'appel d'offre et inviter les fournisseurs à faire les soumissions.
- Statuer sur les rapports d'appel d'offres conformément aux budgets, répondre aux questions et produire des rapports et des recommandations.
- Exécuter l'élaboration et la finalisation des contrats avec le service juridique.
- Former le personnel sur les pratiques et procédures commerciales

Controls du Projet :

- Produire des rapports d'étape, des coûts mis à jour, des prévisions et des rapprochements de contrats.
- Développer la valeur acquise et la mise à jour mensuelle de la valeur acquise.
- Compilation et soumission hebdomadaires et mensuelles des rapports de projet.
- Analyse des coûts par rapport au budget et fournir un retour d'information aux parties prenantes.
-
- S'assurer que le service financier et l'équipe de projet sont alignés en ce qui concerne le flux de travail, les informations et les périodes de paiement.
- Développer l'intégration du calendrier (WBS) et du budget (Cost Estimate).
- Mettre en œuvre le processus de gestion des risques, examiner le registre des risques et vérifier les contrôles des risques.

FORMATION ACADEMIQUE OU EXPERIENCES REQUISES

Justifier d'une formation et d'études supérieures en gestion et administration des contrats dans le domaine publique ou privé assortie de diplômes reconnus ou avoir une expérience pertinente de travail d'au moins dix (10) années dans un poste similaire dans le secteur minier.

COMPETENCES REQUISES

COMMUNIQUÉS

- Hautement qualifié en control des couts et quantités ou en administration de contrats (diplôme),
- Capacité à travailler de manière autonome, après avoir reçu l'aperçu de la portée et les lignes directrices,
- Excellentes compétences en communication écrite et verbale et expérience de l'engagement des parties prenantes,
- Familiarité et connaissance des systèmes et politiques HSE des sites miniers,
- Capacité bilingue en Français et en anglais (parlé et écrit),
- Capacite a travail dans un milieu multiculturel et dynamique,
- Connaissance pratique de tous les logiciels informatiques requis,
- Avoir de solides compétences en matière de consolidation d'équipe et de leadership

LIEU , TERMES DU TRAVAIL ET DEPOT DES CANDIDATURES

Lieu et termes du Contrat :

Ces postes sont basés sur le site minier du projet à Bomboré la Commune de Mogtédo (Province du Ganzourgou) au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest. Des déplacements seront possibles en fonction des besoins. **Il s'agit d'un contrat de travail initial à durée déterminée d'une durée de 33 mois couvrant la phase d'expansion de la construction en roche dure de la mine d'or de Bomboré. La préférence sera accordée aux candidats qui peuvent commencer immédiatement.**

Nous contacter (dépôt de Candidature).

Veuillez postuler directement en envoyant votre CV (UNIQUEMENT) en FRANÇAIS et en ANGLAIS à l'adresse électronique suivante : careers@orezone.com **au plus tard le Mardi 28 Février 2023.**

Bien vouloir préciser le titre du poste en Objet du mail.

PRIERE NE PAS TELEPHONER SVP, ni faire appel à des agences de recrutement.

NB : En aucun cas, vous ne devez faire aucun paiement d'argent à qui que ce soit dans le cadre du présent avis et processus de recrutement.

Frédéric TOE
Directeur des Ressources Humaines

OREZONE Bomboré SA
Directeur des Ressources Humaines

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

PRIMATURE
.....
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 15 février 2023

COMMUNIQUE

Un arrêté portant réquisition de l'or produit par la Société d'exploitation minière d'or de SEMAFO BURKINA FASO SA signé le mardi 14 février 2023 par le ministre de l'Energie, des mines et des carrières est diversement apprécié au sein de l'opinion, créant des doutes dans la communauté des affaires.

Le Gouvernement rassure les investisseurs et tous les autres partenaires du Burkina Faso que la décision de réquisition est dictée par un contexte exceptionnel de nécessité publique qui fonde l'Etat à demander à certaines sociétés minières de lui vendre une partie de leur production d'or.

Cette transaction qui s'opère à titre exceptionnel et temporaire s'effectue d'ailleurs aux conditions d'achat de l'or sur le marché international.

Conscient de l'importance de l'industrie minière pour l'économie du Burkina Faso, le Gouvernement demeure respectueux de l'ensemble de ses engagements vis-à-vis des partenaires du secteur. Il réaffirme aux sociétés minières que l'Etat est à leurs côtés et continuera à les aider et à les accompagner dans leurs activités avec un accent particulier sur la réduction des risques sécuritaires pour leur permettre d'évoluer dans un environnement sécurisé.

Le Porte-parole du Gouvernement

Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du mérite, des arts, des lettres et de la communication

Le Service d'information du Gouvernement

COMMUNIQUÉS

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 17 février 2023

COMMUNIQUE

Le Gouvernement porte à la connaissance du peuple burkinabè et de l'opinion africaine et internationale que l'inhumation des restes mortels du Président Thomas Sankara et de ses douze (12) compagnons assassinés le 15 octobre 1987 aura lieu le jeudi 23 février 2023. Elle se déroulera sur le site du Mémorial Thomas Sankara, ex-Conseil de l'Entente, à partir de 9 h00 TU. Ce choix s'est principalement fondé sur des impératifs socio-culturels et sécuritaires d'intérêt national.

La cérémonie se fera selon les rites funéraires coutumiers et religieux dans la stricte intimité des familles des défunts. Elle n'est donc pas ouverte au public. Seules les personnes dûment conviées ou autorisées pourront y prendre part.

L'Officier de Garnison de Ouagadougou reste à la disposition des familles des défunts pour leur communiquer les détails de l'organisation pratique de la cérémonie d'inhumation.

Le Gouvernement invite l'ensemble de la population au recueillement pour honorer la mémoire de ces martyrs de notre peuple.

Conformément aux textes en vigueur, une cérémonie solennelle d'hommage sera par la suite consacrée au Président Thomas Sankara, Président du Conseil National de la Révolution (CNR) au regard de son statut de Chef d'Etat décédé dans l'exercice de ses fonctions ainsi qu'aux autres victimes qui ont perdu la vie avec lui. Cette cérémonie sera organisée le 15 octobre 2023 date anniversaire de la disparition tragique du père de la Révolution d'août et de ses compagnons .

Le Porte-parole du Gouvernement

Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE LA MODERNISATION DE L'ETAT CIVIL

BURKINA FASO
UNITE – PROGRES - JUSTICE

N°2023----------/MATDS/SG/DGMEC

Ouagadougou, le 16 FEV 2023

COMMUNIQUE DE MISE EN DEMEURE

Le Directeur général de la modernisation de l'état civil communique,

Monsieur **SANON Sidiki Alassane, matricule 35 897 F**, Agent de recouvrement du Trésor nommé Chef de service administratif et financier suivant arrêté n°2020-247/MATDC/SG/DGMEC du 04 août 2020 et régisseur d'avances selon l'arrête n°2021-312/MINEFID/SG/DGTCP/DELF du 07 juin 2021, irrégulièrement absent de son poste depuis le **lundi 06 février 2023** est mis en demeure de le rejoindre dans un délai de dix (10) jours à compter de la première diffusion du présent communiqué.

Passé ce délai, la procédure administrative sera engagée en son encontre.

Toute personne de ses relations qui entendrait ce communiqué est priée de bien vouloir l'en aviser.

Pour large diffusion :

-Français ;
-Mooré ;
-Dioula.

Justin Omer BALIMA
Administrateur Civil
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
****
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
****

RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DÉCISION n°2023- 0 000286 /MEN-SG

FIXANT LES DATES DES EXAMENS DE FIN D'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 DES ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAL, NORMAL, SECONDAIRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu La Constitution ;

Vu La Charte de la transition ;

Vu La loi n°2022-001 du 25 février portant révision de la charte de la transition ;

Vu La Directive N°02/2007/CM/UEMOA portant instauration d'une periode unique de tenue du Baccalauréat dans les Etats membres de l'union ;

Vu la Loi N°99-046 du 28 décembre 1999 modifiée, portant Loi d'Orientation sur l'Education ;

Vu l'Ordonnance N° 01-043/P-RM du 19 septembre 2001 portant création du Centre National des Examens et Concours de l'Education ;

Vu le Décret N°06423/PRM du 02 octobre 2006 relatif à l'organisation des examens du Certificat d'Aptitude Professionnelle, du Brevet de Technicien et du Baccalauréat ;

Vu le Décret N° 09-692/P- RM du 29 septembre 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Centre National des Examens et Concours de l'Education(CNECE) ;

Vu le Décret N°2021-00385/PT-RM du 11 Juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu l'Arrêté N°10-0061/MEALN-SG du 19 Janvier 2010 portant organisation de l'examen du Diplôme d'Etudes Fondamentales.

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR DU CENTRE NATIONAL DES EXAMENS ET CONCOURS DE L'ÉDUCATION ;

DÉCIDE

1

Article 1er : Les dates des examens des Enseignements Fondamental, Normal, Secondaire Général, Technique et Professionnel, au titre de l'année scolaire 2022-2023, sont fixées ainsi qu'il suit :

EXAMENS	Epreuves anticipées	Epreuves écrites	Epreuves pratiques
DEF	**EPS** : Du lundi 08 au jeudi 18 mai 2023	Du lundi 22 au Mercredi 24 mai 2023	
CAP		Du lundi 29 mai au jeudi 1er juin 2023	À compter du lundi 05 juin 2023
BT		Du lundi 05 au jeudi 08 juin 2023	À compter du lundi 12 juin 2023
BAC	**BAC Technique et Professionnel** : Du 15 au 16 juin 2023	Du lundi 19 au jeudi 22 Juin 2023	
IFM	**EPS** : Du 09 au 13 juin 2023 **Orales et Pratiques**: Du 14 au 17 juin 2023	Du lundi 19 au vendredi 23 Juin 2023	
BT SANTE		Du lundi 12 au vendredi 16 juin 2023	Du lundi du 19 juin au lundi 03 juillet 2023
BT AGROPASTORAL		Du lundi 03 au vendredi 07 juillet 2023	

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

Original.....1
Prim/Tous Ministères.....30
Dtions NlesMEN.....17
IGEN.....1
Gouvernorats.....19
AE.....26
IPRES.....6
AESP.....1
Archives.....1

Bamako, le 17 FEV 2023
P/ Le Ministre P.O.
Le secrétaire Général,

M. Kinane AG GADEDA
Officier de l'Ordre National

ANNONCE


BOBO DIOULASSO, VOL QUOTIDIEN
avec Air Burkina
A partir du 20 février 2023
Aller simple en classe économique
à partir de 45 000 TTC
Aller-retour en classe économique
à partir de 90 000 TTC
Réservation : +226 51 95 96 19
Vol supplémentaire Bobo/Abidjan les vendredis
Vol direct en aller et retour
Possibilités de connexion
02 vols les vendredis et dimanches
air burkina
Call center : +226 25 49 23 45
www.air-burkina.com

HOROSCOPE DU JOUR

BÉLIER (21 mars - 19 avril)

Sur le plan financier, assure-toi de bien faire tes recherches avant d'investir. Tu ne voudrais tout de même pas le regretter. Côté professionnel, travailler ensemble est la meilleure façon d'atteindre les résultats escomptés.

TAUREAU (20 avril- 20 mai)

Tu devras renoncer à ton temps libre si tu veux vraiment ce travail avec ce gros salaire à la clé. N'essaie pas d'être le meilleur en tout. Si tu en as besoin, n'hésite pas à demander de l'aide à tes collègues.

GÉMEAUX (21 mai- 20 juin)

Ta motivation est la clé pour atteindre tes objectifs financiers. Prends tes décisions e n fonction de ta vision des choses. Ne laisse pas le passé t'attrister au travail. Apprends de tes expériences et passe à autre chose.

CANCER (21 juin - 22 juillet)

Efforce-toi d'améliorer la prospérité de ta vie. Utilise la peur comme motivation pour atteindre tes objectifs. Profite au maximum de tes propres capacités pour atteindre le sommet. Fais-toi confiance et prépare-toi au succès.

LION (23 juillet - 23 août)

Analyse scrupuleusement tes finances et essaie d'économiser pour te faire de temps en temps plaisir. Avant d'accepter un nouvel emploi, fais des recherches pour ne pas te tromper. Tout ce qui brille n'est pas or.

VIERGE (24 août- 22 septembre)

Si tu ne commences pas à t'intéresser de près aux questions financières, tu pourrais obtenir un résultat désastreux. Vierge, ta tête est en proie à des idées qui t'empêchent de te concentrer sur ton travail. Chasse ces limites de ton esprit.

BALANCE (23 septembre- 22 octobre)

Ne te soucie pas d'argent, tu peux obtenir tout ce dont tu as envie et tu le sais très bien. Ton excellent travail cette semaine a le potentiel de booster ta carrière. Garde le rythme !

SCORPION (23 octobre- 21 novembre)

Veille à ton bien-être financier, le destin te parle. Ne te laisse pas influencer par les critiques négatives que tu recevras sur ton travail aujourd'hui. Elles ne sont que le reflet de l'insécurité des gens.

SAGITTAIRE (22 novembre - 21 décembre)

C'est aujourd'hui une journée idéale pour résoudre tes problèmes financiers. Profite de cette opportunité pour mettre à jour tes paiements. Ton Horoscope te recommande de fixer des priorités. La méditation t'aidera à analyser la situation et à prendre la meilleure décision possible.

CAPRICORNE (22 décembre- 19 janvier)

Au lieu de courir après la chance, commence à créer ta propre chance. Concentre-toi sur les étapes à suivre pour concrétiser tes objectifs. Commence à imaginer un meilleur avenir au travail. Sors du confort des sentiers battus.

VERSEAU (20 janvier- 19 février)

Côté argent, sois responsable de tes finances, cela t'apportera de belles récompenses. Au travail, sois le leader, brille et montre ton véritable potentiel. Tu as tout pour réussir.

POISSONS (20 février- 20 mars)

Financièrement, ta situation sera stable. Cependant, tu dois faire attention à tes dépenses afin de ne pas mettre en péril ton bien-être. Au travail, tu dois trouver en toi la force nécessaire pour avancer.

Le Quotidien Numérique d' Afrique

EDITION CONTINENTALE
02 BP 5805 Ouaga 02 Burkina Faso
+ 226 76 60 97 21
mailto:contact@sc-mail.info
Site web https://www.quotidien-numerique.com

Autorisations
n°5509P /2013/ CAO/TGI.O/ P.F.
n°1238/2016/CAO-TGI/OUA/ P.F

Administration
OTC MEDIA SARL

Directeur de publication
Siaka GOW

Rédacteur en chef
OUEDRAOGO Wendtouin

Equipe de rédaction
Djakaridja GHO
Romuald Aristide SOME
Fiakofi KOSSI
Abdoul Karim TAPSOBA
Lucien DAKISSAGA
OUEDRAOGO Wendtouin

Équipes de montage
Djakaridja GHO
Romuald Aristide SOME
KOMBOÏGO Francis

Distribution
https://www.quotidiennumerique.com

Service Commercial
mailto:contact@sc-mail.info
(Abonnement, insertion, couverture médiatique)
+226 76 60 97 21/ +226 61 08 03 03/ +226 70 210208

Retrouvez la version complète dans vos kiosques numériques

ekiosque Cameroun
viaPRESSE.com Europe - Amerique
Cdiscount France
MONKIOSK.com Côte d'Ivoire
fnac Europe
viapress.be Belgique
SOGAPRESSE Gabon
ePresse Europe - Amerique
Cultura France
emediaplace Afrique
France loisirs France
scopalto Europe
orange Tous les pays Orange
Tego
YouScribe Tous les pays qui ont Orange Money